

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 23 mars 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE QUINZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *17 mars 2015*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE -
Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN -
M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE -
Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT
- Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART -
M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-Madeleine BOUILLON -
M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE -
Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN -
M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-
Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER
- Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON -
M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Vincent BARBIER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard MACRET donne pouvoir à M. Guy TUSCHER de 23H40 à 02H00
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 01H27 à 02H00
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 00H00 à 01H00
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 01H50 à 02H00
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 18H15 à 02H00
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 23H45 à 02H00
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 00H00 à 02H00
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H15 à 20H34
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 23H45 à 02H00
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 01H20 à 02H00
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 00H30 à 02H00
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 00H30 à 02H00
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H15 à 20H22
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 23H45 à 02H00
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 23H45 à 02H00
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H15 à 02H00
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H15 à 02H00.

Absents à partir de 23H45 :

M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Secrétaire de séance : M. Pascal CLOUAIRE.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 février 2015 a été adopté à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès – Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 56 - (A 016) - ADMINISTRATION GENERALE - Dénomination de la Maison des aidants de Grenoble.

Intervention(s): Mme JULLIAN, M. SAFAR, Mme CAPDEPON, M. BREUIL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination de la Maison des aidants de Grenoble, Maison des aidants Denise BELOT.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 2 - (B 021) - DEMOCRATIE LOCALE - Création des Conseils Citoyens Indépendants.

Intervention(s): M. CLOUAIRE,

M. le Maire suspend la séance à 18h55 afin de donner la parole à Mme SOUSBI et M. WALTISPERGER, citoyens ayant participé à la commission extramunicipale et qui interviennent au nom du Groupe des 8, du CLUQ, de LAHGLO et du groupe des Tirés Au Sort.

Reprise de la séance à 19h10.

Intervention(s): M. le Maire, M. BRON, Mme D'ORNANO, M. BARBIER, M. CONFESSON, M. BACK, Mme LEMOINE, M. CARROZ, M. MACRET, M. CAZENAVE, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, Mme COMPARAT, M. SAFAR.

Amendement n°1 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Amendement n°2 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Amendement n°3 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile, sous amendé oralement par le Maire. Celui-ci est adopté. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

Amendement n°4 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 UMP-UDI et Société Civile + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Amendement n°5 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Amendement n°6 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile, sous amendé oralement par M. CLOUAIRE. Celui-ci est adopté. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Amendement n°7 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Amendement n°8 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Amendement n°9 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 UMP-UDI et Société Civile + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Amendement n°10 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 UMP-UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n°11 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Amendement n°12 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Amendement n°13 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Amendement n°14 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile, sous amendé oralement par M. CLOUAIRE. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Amendement n°15 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger les précédentes délibérations ayant créé les **Conseils Consultatifs de Secteur**,
- de créer sept **Conseils Citoyens Indépendants**, tels que définis par la commission extra-municipale (cartographie en annexe 1),
- d'approuver la charte de fonctionnement (annexe 2), répondant aux principes de parité et de diversité et précisant le rôle, la composition, le périmètre et le fonctionnement des **Conseils Citoyens Indépendants**,
- de permettre aux **Conseils Citoyens Indépendants**, dans les mêmes conditions prévues par l'article 25 du règlement intérieur du Conseil Municipal, de poser une question orale au Maire dans la limite d'une question par séance pour l'ensemble des **Conseils Citoyens Indépendants**,
- d'octroyer des moyens aux **Conseils Citoyens Indépendants**, par le biais d'une association unique de gestion dès lors qu'elle sera créée,

- de créer des " tables de quartiers " dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Alma-Très-Cloître, Teisseire-Abbaye-Jouhaux, Mistral-Lys Rouge, Villeneuve-Village Olympique) articulées aux **Conseils Citoyens Indépendants**,

- de créer un comité de suivi et d'évaluation, comprenant notamment :

Un représentant :

de chaque **Conseil Citoyen Indépendant**

de l'association le **CLUQ**

de l'association **LAHGGLO**

Des personnalités qualifiées ayant notamment participées au processus d'élaboration (membres non-élus de la commission extra-municipale, universitaires, ...)

Cinq conseillers municipaux désignés par un scrutin de liste proportionnel au plus fort reste

- M. Pascal **CLOUAIRE**
- Mme Marina **GIROD de L'AIN**
- M. Thierry **CHASTAGNER**
- M. Paul **BRON**
- M. Vincent **BARBIER**
- Un conseiller communautaire de Grenoble Alpes Métropole désigné

- de demander au Président de Grenoble Alpes Métropole de prendre en compte et de valoriser les **Conseils Citoyens Indépendants** et les " tables de quartiers " dans les instances de participation métropolitaines et de les reconnaître comme " conseils citoyens " prévus par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Délibération : adoptée

Votes séparés :

- Sur la Charte : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

- Sur les désignations :

3 listes sont proposées :

Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes :

Pascal CLOUAIRE

Marina GIROD de L'AIN

Thierry CHASTAGNER

Laëtitia LEMOINE

Catherine RAKOSE

Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès :

Paul BRON

Liste UMP-UDI et Société Civile

Vincent BARBIER

La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes a obtenu 42 voix

La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès a obtenu 8 voix

La liste UMP-UDI et Société Civile a obtenu 7 voix

Sont élus :

Pascal CLOUAIRE

Marina GIROD de L'AIN

Thierry CHASTAGNER

Paul BRON

Vincent BARBIER

- Sur le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 3 - (E 015) - ADMINISTRATION GENERALE - Adoption d'une démarche cadre pour l'évaluation et l'observation des politiques publiques de la Ville de Grenoble

Intervention(s): M^{me} GIROD de L'AIN, M. FILIPPI, M. BREUIL, M^{me} BOUKAALA, M. CAZENAVE. M. SAFAR, M. le Maire.

Amendement N°1 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Amendement N°2 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est repoussé. Pour : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la démarche cadre d'évaluation et d'observation décrite ci-dessus, dans le respect des principes énoncés par la charte de la Société Française d'Evaluation,**
- d'autoriser la création de comités de pilotage spécifiques selon les dispositions ci-dessus.**

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 4 - (E 014) - ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion à l'association « TOGETHER France - pour des Territoires de coresponsabilité »

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, M. FILIPPI, M. BREUIL, Mme BOUKAALA, M. CAZENAVE, M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la démarche globale de promotion de la coresponsabilité comme voie nouvelle pour repenser le progrès et renforcer la démocratie pour faire face aux défis du 21ème siècle
- d'approuver l'adhésion de la Ville de Grenoble à l'association TOGETHER France
- de désigner Mme Marina GIROD de L'AIN en tant que représentant titulaire de la Ville au sein de l'Association.

Délibération : adoptée

Votes séparés :

- Sur la désignation : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile.

- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 5 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Comité d'avis. Attribution des subventions aux opérateurs culturels Grenoblois.

Intervention(s): Mme BERNARD, Mme AGOBIAN, M. CAZENAVE, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BACK, M. MERIAUX, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et avenants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants joints en annexe ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : adoptée

Pour : 38 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National
Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, M. MARGUET, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE.

DELIBERATION N° 30 - (B 005) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention ANRU Mistral - Avenant n° 4.

Intervention(s): Mme MARTIN, Mme LEMOINE, M. CAZENAVE, M. SAFAR, M. le Maire.

Un amendement est présenté par Mme MARTIN, celui-ci est adopté. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'avenant n° 4 ANRU Mistral.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention ANRU Mistral et à solliciter les financements s'y rapportant.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 2 Front National - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 27 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions et contrat de prêt concernant le secteur patrimonial entre la Ville (le Musée, le Muséum et la Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG)) et divers partenaires. Acquisition d'une oeuvre d'Art.
Intervention(s): Mme BERNARD.

M. le Maire suspend la séance à 23h47 afin de donner la parole à M. TOSATTO conservateur du Musée de Grenoble. Reprise de la séance à 00h05.
Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en oeuvre des expositions temporaires pour l'année 2015 du Musée, du Muséum et de la Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine ;
- d'approuver les termes des conventions de partenariat jointes en annexe ;
- d'approuver les termes du contrat de prêt d'oeuvre joint en annexe ;
- d'approuver les termes de la convention de financement 2015 avec le Département de l'Isère jointe en annexe ;
- d'approuver les termes de la convention de cogestion de l'espace numérique "Natur'Isère" jointe en annexe ;
- d'approuver la gratuité d'accès à l'exposition "Troisième Vie" au Muséum ;
- d'approuver l'acquisition de l'oeuvre de Giorgio MORANDI ainsi que le plan de financement joint en annexe ;
- d'approuver les termes de la convention entre l'Etat, la RMN et la ville de Grenoble jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions, le contrat et d'adhérer à la charte, joints en annexe de cette délibération.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 6 - (E 016) - ADMINISTRATION GENERALE - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation « frais de missions des élus ».
Intervention(s): Mme TAVEL, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. SABRI, M. le Maire.

Amendement N°1 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile, sous amendé oralement par Mme TAVEL. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

Amendement N°2 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Amendement N°3 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès.

Amendement N°4 présenté par le groupe UMP-UDI et Société Civile. sous amendé oralement par Mme TAVEL. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer une mission d'information et d'évaluation relative aux frais de missions des élus ;
- de l'enregistrement audio de l'ensemble des séances de la mission d'information et d'évaluation, au seul usage confidentiel des membres de la mission d'information et d'évaluation;
- de désigner les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de cette mission présidée par Monsieur le Maire ou son représentant :

8 titulaires :

- Mme Maud TAVEL
- Mme Anne-Sophie OLMOS
- M. Hakim SABRI
- M. Sadok BOUZAIENE
- M. Fabien MALBET
- Mme Bernadette RICHARD-FINOT
- M. Jérôme SAFAR
- M. Matthieu CHAMUSSY

8 suppléants :

- Mme Laurence COMPARAT
- Mme Marina GIROD de L'AIN
- M. Raphaël MARGUET
- M. Jérôme SOLDEVILLE
- M. Claude COUTAZ
- Mme Catherine RAKOSE
- Mme Sarah BOUKAALA
- M. Lionel FILIPPI

Délibération : adoptée

Votes séparés :

- Sur les désignations :
- 3 listes sont proposées :**

Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes :

Titulaires :

Maud TAVEL

Anne-Sophie OLMOS

Hakim SABRI

Sadok BOUZAIENE

Fabien MALBET

Bernadette RICHARD-FINOT

Emmanuel CARROZ

Suzanne DATHE

Suppléants :

Laurence COMPARAT

Marina GIROD de L'AIN

Raphaël MARGUET

Jérôme SOLDEVILLE

Claude COUTAZ

Catherine RAKOSE

Claire KIRKYACHARIAN

Thierry CHASTAGNER

Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès :

Titulaire :

Jérôme SAFAR

Suppléante :

Sarah BOUKAALA

Liste UMP-UDI et Société Civile

Titulaire :

Matthieu CHAMUSSY

Suppléant :

Lionel FILIPPI

La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes a obtenu 42 voix

La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès a obtenu 8 voix

La liste UMP-UDI et Société Civile a obtenu 7 voix

Sont élus :

Titulaires :

Maud TAVEL

Anne-Sophie OLMOS

Hakim SABRI

Sadok BOUZAIENE

Fabien MALBET

Bernadette RICHARD-FINOT

Jérôme SAFAR

Matthieu CHAMUSSY

Suppléants :

**Laurence COMPARAT
Marina GIROD de L'AIN
Raphaël MARGUET
Jérôme SOLDEVILLE
Claude COUTAZ
Catherine RAKOSE
Sarah BOUKAALA
Lionel FILIPPI**

- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-8 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Rendez-vous avec M. Philippe WAHZ, Président-directeur général du Groupe La Poste
- le 11 février 2015 à Paris - E. PIOLLE**

**Réunion du Conseil National pour le Développement et la Solidarité Internationale (CNDSI)
- le 13 février 2015 à Paris - B. MACRET**

**Rencontre avec les élus à la journée de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)
- le 17 février 2015 à Paris - E. PIOLLE**

**Groupe de travail - Ouverture des marchés de l'énergie organisé par AMORCE
- le 26 février 2015 à Paris - V. FRISTOT**

**Colloque sur le thème " Un logement accessible pour tous : les pouvoirs publics s'engagent !"
- du 4 au 6 mars 2015 à Liège - E. CARROZ**

**Conseil d'Administration du CNCCL (Conseil National des communes " Compagnons de la Libération ")
- le 6 mars 2015 à Paris - M. JULLIAN**

Délibération : adoptée à l'unanimité.

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote
: 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 8 - (E 010) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Créations et transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, qui ont été présentées au Comité Technique du 12 mars 2015.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 9 - (E 011) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Demandes de protection fonctionnelle des agents municipaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection juridique fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :

- faits en date du 26/09/2014

- faits en date du 17/12/2014

- faits en date du 17/02/2015

- faits en date du 17/02/2015

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10 - (E 012) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancements de grade : détermination des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, pour l'année 2015, un taux de promotion grade par grade suivant le tableau joint en annexe, à partir duquel sera défini le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un de ces grades d'avancement.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 11 - (E 013) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble auprès du Groupement d'Intérêt Public ARC-Nucléart.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ratifier la mise à disposition à titre gracieux d'un agent auprès d'ARC-Nucléart du 1er juin 2015 au 31 décembre 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12 - (E 018) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention d'occupation du domaine public avec l'association FCGrenoble Rugby, l'association Assocrit, et Rémi Perrier Organisation.

Intervention(s): M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND, M. le Maire, M. CAZENAVE.

Un amendement est présenté par M. BERTAND, celui est adopté. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'occupation du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de l'association FCGrenoble Rugby, pour la journée du 25 mars 2015 ;
- d'autoriser l'occupation du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de l'association Assocrit, pour les journées du 27, 28 et 29 mars 2015 ;
- d'autoriser l'occupation du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de Rémi Perrier Organisation, pour la journée du 11 avril 2015 ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (E 002) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Hakim SABRI expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)
- article 657363 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|---------------|
| - Commission Action sociale et proximité | 10 mars 2015, |
| - Commission Métropolitaine | 10 mars 2015, |
| - Commission Ressources et évaluation | 9 mars 2015, |
| - Commission Temps libre et savoirs | 11 mars 2015, |
| - Commission Ville durable | 12 mars 2015, |

Il est proposé au Conseil municipal de décider :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2015
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65737** (chapitre 65)

Commission Métropolitaine

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE-UPMF	3 900,00
TOTAL ARTICLE	3 900,00

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Action sociale et proximité

AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	47 000,00
BAJATIERE	
DEPANN'FAMILLES ISERE	37 500,00
AIDE INFORMATION AUX VICTIMES/AIV	20 000,00
AREPI - ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION	20 000,00
CONCILIATEURS DU DAUPHINE/COUR D'APPEL DE GRENOBLE	1 000,00
GENEPI GRENOBLE- GROUPT ETUDIANT NAT. ENSEIGN. PERS.	660,00
INCARC	
OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS - GROUPE LOCAL	1 500,00
PASSIBLE	2 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	185 000,00
ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE - ADA	8 000,00
ADATE	15 000,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	38 000,00
APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE	5 000,00
(...)	
CENTRE D'INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES & DES FAMILLES	30 000,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS	4 500,00
COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS	2 900,00
CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS DE L'ISERE-ACSI	600,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	118 000,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	14 000,00
AEEMDH-ASS ENSEIGN DES ENFANTS MALADES DOMICILE ET HOPITAL	1 200,00
AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	712 000,00
ALTHEA/ACCUEIL LIEUX TRANSITION HEBERGEMENT ECOUTE ACCOMPA	3 800,00
APAJH 38 - ASSOC. POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES	2 000,00
ASCOP (ASSOCIATION POUR LA SANTE ET LA CONDITION PHYSIQUE)	1 800,00
AVIPAR	2 500,00
DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE GRENOBLE	1 500,00
HANDI CAP EVASION 38	1 000,00
SIDA INFO SERVICE	1 100,00
SOLEIL ROUGE, DES CLOWNS A L'HOPITAL	2 000,00
TEMPO	2 500,00

Commission Métropolitaine

GRENOBLE SOLIDARITE	85 000,00
GROUPEMENT DES ENTREPRISES D'INSERTION DE L'ISERE	7 500,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	415 000,00
SOLIDARITE FEMMES	10 000,00
FA SOL LATINO	1 800,00
LYCEE EMMANUEL MOUNIER	1 500,00
SPACEJUNK GRENOBLE	2 300,00
UNE PLUME DES JAMBES	1 000,00

Commission Ressources et évaluation

ADIF DE L'ISERE	5 000,00
AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION	2 000,00
CINQ COMMUNES COMPAGNONS DE LA LIBERATION	3 800,00
FNACA - COMITE GRENOBLE FEDE ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE	2 500,00

Commission Temps libre et savoirs

ANAGRAMME	8 500,00
BARBARINS ET FOURCHUS	28 500,00
CENTRE CULTUREL CINEMATOGRAPHIQUE	5 000,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	95 000,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	10 000,00
COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - ASS 47/49	10 000,00
COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS	15 000,00
COMPAGNIE NASSER DJEMAI	10 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	34 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	15 000,00
DAUPHYLACTERE	7 500,00
EPI D'OR-OPHELIA THEATRE	14 000,00
EPIDERME	10 000,00
FIGURE 1 - CIE S.GUILLERMIN	10 000,00
HARMONIE DE GRENOBLE	22 800,00
HISTOIRES DE...	15 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	15 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	51 500,00
LA MARMITE	18 000,00
LE STUD	85 000,00
LES COMPAGNIES REUNIES	2 500,00
LES HARMONIQUES DU NEON	3 000,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	10 000,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	15 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES	26 000,00
MIXLAB	245 575,00
MJC PREMOL	50 000,00
PIED A COULISSE (LE) - LE PACIFIQUE/CDC	75 000,00
POLE MUSICAL D'INNOVATION (EX-ROCKTAMBULE)	25 000,00
RETOUR DE SCENE-DYNAMUSIC	11 000,00
SPACEJUNK GRENOBLE	24 000,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	37 000,00
YOANN BOURGEOIS	10 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	1 100,00
BAJATIERE	
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT	3 957,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	2 739,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	2 617,00
COOP SCOL AMPERE MAT	1 878,00

COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	4 016,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	3 811,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	2 304,00
COOP SCOL ANTHOARD	6 195,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	2 385,00
COOP SCOL BAJATIERE MATERNELLE	1 874,00
COOP SCOL BEAUVERT ELEMENTAIRE	6 632,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	2 533,00
COOP SCOL BIZANET MATERNELLE	2 148,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	4 220,00
COOP SCOL BUFFON MATERNELLE	2 218,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	4 312,00
COOP SCOL CLAUDE BERNARD MATERNELLE	1 226,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	3 629,00
COOP SCOL COLONEL DRIANT MATERNELLE	3 160,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MATERNELLE	2 062,00
COOP SCOL DAUDET ELEMENTAIRE	3 384,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	2 484,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	4 617,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN MATERNELLE	3 018,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	6 538,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	4 143,00
COOP SCOL GRAND CHATELET MATERNELLE	2 040,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	1 989,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	4 176,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	1 828,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE MATERNELLE	1 793,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	2 817,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	4 997,00
COOP SCOL JEAN MACE MIXTE	3 695,00
COOP SCOL JEAN RACINE ELEMENTAIRE	3 351,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	2 190,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER	2 599,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER MATERNELLE	2 133,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	5 954,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	2 449,00
COOP SCOL LA FONTAINE ELEMENTAIRE	2 144,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	1 933,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	2 254,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	1 774,00
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	3 049,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	2 186,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	6 477,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	5 952,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	2 388,00
COOP SCOL LES BUTTES MATERNELLE	1 602,00
COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	1 545,00
COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	3 277,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	2 215,00
COOP SCOL LIBERATION ELEMENTAIRE	3 909,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	5 001,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	7 702,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	3 117,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	3 240,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	4 591,00
COOP SCOL MILLET MATERNELLE	1 437,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	2 350,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	2 357,00
COOP SCOL PAUL BERT MATERNELLE	2 634,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	3 356,00

COOP SCOL PAUL PAINLEVE MATERNELLE	2 153,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MIXTE	2 825,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	3 277,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	2 292,00
COOP SCOL ST LAURENT ELEMENTAIRE	1 523,00
COOP SCOL ST LAURENT MATERNELLE	1 399,00
LA CORDEE	1 200,00
LE PLATEAU	1 800,00
ME BACHELARD	600,00
MJC ALLOBROGES	1 000,00
MJC ANATOLE FRANCE	900,00
MJC LUCIE AUBRAC	600,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	1 800,00
MJC PREMOL	900,00
FONDS AIDE AU CINEMA DE MONTAGNE	10 000,00

Commission Ville durable

FRAPNA - FEDERATION RH/ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE	70 565,00
LPO ISERE - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	8 650,00

TOTAL ARTICLE 3 152 520,00

TOTAL BUDGET 3 156 420,00

Conclusions adoptées
Adoptée

Affichée le

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

L'adjoint délégué,
M. Hakim SABRI

Délibération : adoptée

Votes séparés :

- Sur les subventions PIED A COULISSE (LE) - LE PACIFIQUE/CDC - TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE- SPACEJUNK GRENOBLE LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES - CINEMATHEQUE DE GRENOBLE - LA MAISON DE L'IMAGE- LA MARMITE - MJC PREMOL - LES COMPAGNIES REUNIES - BARBARINS ET FOURCHUS - LE STUD - CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE- CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile

- POLE MUSICAL D'INNOVATION (EX-ROCKTAMBULE) : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile

- LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB) : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès.

- UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE-UPMF : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 6 UMP-UDI et Société Civile - Ne prend pas part au vote : 1 UMP-UDI et Société Civile (M. FILIPPI)

-Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. COUTAZ, Mme DJIDEL, Mme GIROD de L'AIN, Mme JACTAT, M. NOBLECOURT, M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. MACRET, Mme GARNIER, Mme JULLIAN, M. CARROZ, Mme BERANGER, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE, Mme BOILEAU, M. DE CEGLIE, M. BARBIER, M. BRON, Mme MARTIN, M. TUSCHER, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, M. MALBET, Mme BERNARD, M. MARGUET, Mme LEMOINE, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND.

DELIBERATION N° 14 - (E 007) - FINANCES - Réaffectation d'emprunts entre budgets dans le cadre du transfert d'emprunts à la Métropole.

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'ajuster l'encours de dette du budget annexe Cuisine centrale par le crédit du compte 1641 et le débit du compte 181, à hauteur de 394 621,38 €, et par le débit du compte 1641 et le crédit du compte 181, à hauteur de 502 119,00 €

- d'ajuster l'encours de dette du budget annexe Locaux culturels par le crédit du compte 1641 et le débit du compte 181, à hauteur de 12 346 249,73 €, et par le débit du compte 1641 et le crédit du compte 181, à hauteur de 12 621 003,29 €

- d'ajuster l'encours de dette du budget annexe Self Clémenceau, compte 1641, à hauteur de 44 934,92 € par le débit du compte 1641 et le crédit du compte 181.

- d'ajuster l'encours de dette du budget annexe Activités économiques, par le crédit du compte 1641 et le débit du compte 181, à hauteur de 6 803 100,94 €, et par le débit du compte 1641 et le crédit du compte 181, à hauteur de 7 121 150,02 €

- d'ajuster l'encours de dette du budget annexe Régie de l'eau potable, par le crédit du compte 1641 et le débit du compte 181, à hauteur de 2 539 479,27 € et par le débit du compte 1641 et le crédit du compte 181, à hauteur de 2 000 000 €

- d'ajuster l'encours de dette du budget annexe Stationnement, par le crédit du compte 1641 et le débit du compte 181, à hauteur de 16 120 560,81 € et par le débit du compte 1641 et le crédit du compte 181, à hauteur de 16 009 010,64 €

- d'ajuster l'encours de dette du Budget Principal, par le crédit du compte 1641 et le débit du compte 181, à hauteur de 12 715 098,54 € et par le débit du compte 1641 et le crédit du compte 181, à hauteur de 12 620 892,80 €

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 44 - (A 003) - ENERGIE - Engagement de la Ville dans la démarche Cit'ergie
Intervention(s): M. FRISTOT, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie
- de solliciter la subvention auprès de l'ADEME et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45 - (A 013) - ENERGIE - Prise de participation de la ville de Grenoble dans la Société Publique Locale d'efficacité énergétique "OSER", créée à l'initiative de la Région Rhône-Alpes.

Intervention(s): M. SAFAR, M. FRISTOT, M. CHAMUSSY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'agréer la prise de participation de la ville de Grenoble dans le capital de la SPL d'efficacité énergétique,
- d'approuver les statuts et le pacte d'actionnaires, ainsi que les documents fournis (règlements intérieurs,...)
- de souscrire à l'augmentation de capital organisée par la SPL d'efficacité énergétique à hauteur de 50 000 €
- de désigner Monsieur Vincent FRISTOT en tant que représentant de la ville de Grenoble aux Assemblées Générales de la SPL d'efficacité énergétique ainsi qu'à l'Assemblée Spéciale regroupant les actionnaires dont leur participation trop faible ne leur permet pas d'être directement représentés au Conseil d'Administration, et l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre.

Délibération : adoptée.

Votes séparés :

- Sur la désignation : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile.

- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 46 - (A 015) - INTERCOMMUNALITE - Liste d'opérations d'investissements dans le cadre du passage en Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dresser la liste des opérations décidées qui figurent en annexe et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent**
- de proposer à la Métropole de porter le financement des opérations figurant aux points 1 et 3 de la liste annexée.**

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 47 - (A 001) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs avec la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble, la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Isère jointe en annexe, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2015 ;**
- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2015 d'un montant global de 8 650 € répartie comme suit :**
 - le crédit correspondant de 8 650 euros sera imputé au budget principal de la Direction de l'Environnement**
- que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48 - (A 002) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs avec la FRAPNA Isère

Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la ville de Grenoble et la FRAPNA, jointe en annexe, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2015;**
- **d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2015 d'un montant global de 70 565 €**
- **que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du conseil municipal**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 49 - (A 014) - ENVIRONNEMENT - Convention entre la ferme « au pas de l'Ane » et la ville de Grenoble pour le pâturage d'ânes sur le site de la Bastille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention à intervenir entre la Ferme « Au Pas de l'Ane » et la Ville aux conditions susmentionnées et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50 - (A 006) - POLITIQUE DE LA VILLE - Renouveau urbain villeneuve / participation de la ville aux opérations de restructuration/réhabilitation d'Actis et SDH à l'Arlequin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de verser, au titre du volet "habitat" de la convention partenariale du projet de renouvellement urbain de Villeneuve-Village Olympique :**
 - **81 429 € à la SDH pour l'opération de restructuration-réhabilitation lourde du 40 Arlequin,**
 - **14 677 € à la SDH et 14 677 € à ACTIS, pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage mises en place pour conduire respectivement les opérations de restructuration-réhabilitation du 40 Arlequin et du 50 Arlequin,**
- **d'attribuer à la SDH, hors convention partenariale, une participation complémentaire de 463 150 € pour le financement de la restructuration des 154 logements du 40 Arlequin.**
- **d'autoriser M. le Maire à signer les conventions financières correspondantes précisant les conditions et modalités de versement desdites participations.**

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 51 - (A 004) - LOGEMENT - Aide de la Ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par ACTIS et PLURALIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à ACTIS une aide de :

- 75 000 € pour la réalisation de 15 logements locatifs sociaux PLUS CD Anru, sur l'îlot B2 de Châtelet,

- 206 000 € pour la réalisation de 37 logements locatifs sociaux PLUS, PLAI et PLUS CD Anru, sur la ZAC Flaubert, îlot Z3A-1,

- 65 000 € pour l'acquisition de 20 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, en VEFA dans le programme immobilier "L'Ovalie", 72 avenue Jules Vallès,

- de verser à PLURALIS une aide de 220 500 € pour l'acquisition-amélioration de 63 logements PLUS et PLAI, dans l'ensemble immobilier situé 34 à 42 boulevard Joseph Vallier,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes précisant les conditions et modalités de versement desdites participations.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 52 - (A 010) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Vente de box dans le parking Arlequin situé 40 rue des Trembles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de vendre à Madame LANGLAMET dans le parking de l'Arlequin un box de 14 m² environ au prix global de 6 000 euros pour le box garage n° 364 lot n°76,

- de vendre à Madame LE GOUGUEC dans le parking de l'Arlequin un box de 14 m² environ au prix global de 6 000 euros pour le box garage n°366 lot n°78,

- de vendre à Madame HALLU dans le parking de l'Arlequin un box de 14 m² environ au prix global de 6 000 euros pour le box garage n°362 lot n°74,

- de vendre à Madame MEUNIER dans le parking de l'Arlequin un box de 14 m² environ au prix global de 6 000 euros pour le box garage n°368 lot n°80,

- de vendre à Monsieur PITIOT dans le parking de l'Arlequin un box de 14 m² environ au prix global de 6 000 euros pour le box garage n° 282 lot n°36,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53 - (A 009) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation publique d'un terrain d'environ 4 m² à détacher du domaine public ;
- de prononcer le déclassement du domaine public routier de ce terrain d'environ 4 m² ;
- de céder ledit terrain à la SAIEM Grenoble Habitat, conformément aux conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'approuver l'avenant à la convention en date du 7 mai 2007 entre ACTIS et la Ville, permettant la mise à jour de la surface du module 2TEI0178, situé 16 rue Paul Cocat, conformément aux conditions de la notice 2 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Madame Kamela CHERRAD et ses enfants, co-indivisaires, le commerce et la cave situés 4 rue Renaudon, d'une surface de 41 m² environ au prix de 40 000 euros, conformément aux conditions de la notice 3 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Monsieur André VIGNE un tènement de 9 m² environ, situé au 17 rue Blanche Monier à détacher des parcelles cadastrées section AY n°76 et 77, au prix de 30 euros HT le m² de surface de terrain soit un montant total de 270 euros, conformément aux conditions de la notice 4 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces affaires.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 54 - (A 011) - URBANISME AMENAGEMENT - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion des réserves foncières en portage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné d'acquérir de la société Point P un tènement immobilier situé 8 rue Eugène Sue et cadastré section EL n°51 au prix de 1 100 000 euros ;
- de s'engager à respecter les conditions de portage définies par le règlement intérieur de l'Etablissement public Foncier Local du Dauphiné d'une part, sur le plan général et d'autre part, dans les conditions particulières du volet concerné par cette acquisition à savoir le volet "Equipements Publics" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment la convention de portage et la convention de mise à disposition si échéant.

Délibération : adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme GARNIER)

DELIBERATION N° 55 - (A 007) - URBANISME REHABILITATION - 90e anniversaire de l'Exposition internationale de la Houille Blanche et du Tourisme : convention entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère.

Intervention(s): Mme CADOUX, Mme JULLIAN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat avec le Département de l'Isère, ci-annexée ;
- de valider le coût de la participation de la Ville dans le montage de cette opération pour un montant de 30 000 €, pouvant être versés en 2 fois selon les termes de la convention ci-annexée ;
- de valider le calendrier proposé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57 - (A 017) - ADMINISTRATION GENERALE - Modification du nom salle Juliet BERTO en cinéma Juliet BERTO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification du nom salle Juliet BERTO en cinéma Juliet BERTO.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15 - (D 001) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention spécifique entre la Ville de Grenoble et la Représentation de la Commission européenne en France pour les activités organisées en 2015 par le Centre d'information Europe Direct hébergé à la Maison de l'International.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Représentation de la Commission européenne en France, la Convention spécifique pour l'année 2015, relative au Centre d'information Europe Direct Grenoble,

- d'accepter une subvention de 25 000 € versée par la Représentation de la Commission européenne en France au titre de l'année 2015,
- de co-financer au moins pour moitié les actions proposées en 2015.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16 - (D 002) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Soutien de la Ville de Grenoble aux associations favorisant l'insertion des publics grenoblois les plus éloignés de l'emploi - avance de subvention aux associations Grenoble Solidarité, Solidarité Femmes et Groupement des Entreprises d'Insertion de l'Isère - année 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer aux associations, pour l'année 2015, les subventions indiquées dans la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers suivants pour l'année 2015 : avenant à la convention 2013-2015 avec l'association Grenoble Solidarité, avenant à la convention 2012-2015 avec l'association Solidarité Femmes. Ces subventions sont intégrées à la délibération d'"affectations de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOILEAU, M. CLOUAIRE, M. DE CEGLIE, M. CARROZ.

DELIBERATION N° 17 - (D 004) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Mission Locale de Grenoble portant sur les années 2013-2015 - avenant financier pour l'année 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à la Mission Locale de Grenoble pour l'année 2015 une subvention d'un montant de 415 000 € au titre de la politique d'insertion,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier joint à la présente délibération. Cette subvention est intégrée à la délibération d'"affectations de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : adoptée.

Pour : 38 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 6 UMP-UDI et Société Civile.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BARBIER, Mme BOILEAU, M. BRON, M. CLOUAIRE, Mme MARTIN, M. TUSCHER.

DELIBERATION N° 18 - (C 008) - AFFAIRES SCOLAIRES - Convention d'accueil de collaborateurs occasionnels bénévoles dans le cadre de la mise en oeuvre des temps périscolaires pour les niveaux maternels et élémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée en annexe.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19 - (C 001) - AFFAIRES SCOLAIRES - Renouvellement de la convention relative à l'accueil d'une classe externalisée d'hôpital de jour à l'école primaire Ferdinand Buisson.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe, relative au fonctionnement de cette classe pour l'année scolaire 2014-2015, renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de 3 ans, sous réserve des mesures de carte scolaire qui pourraient affecter l'école.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20 - (C 010) - AFFAIRES SCOLAIRES - Affectation à l'usage scolaire des locaux de la structure Passerelle « A petits pas », situés au 12, rue du 140ème RIA. Avenant à la convention conclue avec l'association Enfantine pour la mise à disposition de locaux au 12, rue du 140ème RIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-de l'affectation à l'usage scolaire d'une partie des locaux du 12 rue du 140ème RIA, selon le plan annexé, ces locaux étant rattachés à l'école primaire Léon Jouhaux.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'occupation des locaux de l'association Enfantine (annexe 2).

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21 - (C 009) - AFFAIRES SCOLAIRES - Classes de découverte à Massacan - Convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte, lesquelles s'appliqueront pour 2 séjours avec nuitées au printemps 2015, au centre de Massacan.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22 - (C 015) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles pour l'année 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACK, Mme CADOUX, Mme MARTIN, Mme YASSIA, Mme RAKOSE, M. DE CEGLIE, Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND.

DELIBERATION N° 23 - (C 012) - SPORT - Réalisation de terrains sportifs au stade Bachelard par la SPL Isère Aménagement : avenant n° 2 au mandat de maîtrise d'ouvrage et compte rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2014

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. BOUZAIENE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de l'avenant n° 2 au mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SPL Isère Aménagement, modifiant le planning de réalisation du terrain de football au stade Bachelard, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant,
- de prendre acte de l'actualisation au 31 décembre 2014 du bilan et du plan de trésorerie de l'opération transmis dans le cadre du compte rendu annuel d'activité.

Délibération : adoptée.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 24 - (C 006) - SPORT - Mise à disposition d'un terrain de baseball situé au parc de l'Île d'Amour par la métropole de Grenoble et d'équipements sportifs par la ville de Grenoble : convention tripartite avec la métropole et l'association Grenoble Baseball et Softball

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention tripartite entre la ville de Grenoble, la métropole de Grenoble et l'association Grenoble Baseball et Softball pour la mise à disposition gratuite d'un terrain sportif par la Métropole et d'équipements sportifs par la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25 - (C 005) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux avec les associations AJA Villeneuve, Tennis Club Villeneuve, GUC Badminton, Grenoble Pétanque Europole et Billard Club Grenoblois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter les conventions ci-annexées avec les associations AJA Villeneuve, Tennis Club Villeneuve, GUC Badminton, Grenoble Pétanque Europole et Billard Club Grenoblois ; conclues pour une durée d'un an avec effet au 1er janvier 2015 et renouvelables annuellement dans la limite de trois ans, elles pourront être reconduites à terme par voie expresse,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.**

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - La Belle Electrique - Avenant n° 3 au contrat de Délégation de Service Public conclu avec l'association "MixLab".
Intervention(s): M. CAZENAVE, Mme BERNARD, M. SAFAR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association "MixLab", joint en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ;**
- **de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 28 - (C 018) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention de partenariat avec l'association " Jeunes Vents Bassons " - Convention d'objectifs avec l'association " Centre International des Musiques Nomades ".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant et de la convention triennale d'objectifs ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et la convention joints en annexe.**

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29 - (C 017) - MONTAGNE - Convention de partenariat avec la société Milan Nature et Territoires pour l'exposition de photographies "Montagnes de France".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat ci-jointe avec la société Milan Nature et Territoires,
- d'approuver le versement d'une participation financière de 18 000€ pour la réalisation et le financement du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31 - (B 022) - SOLIDARITE - Versement d'une subvention dans le cadre de la Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve Village Olympique (années 2013 à 2015). Avenant financier année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve /Village Olympique, au titre de l'année 2015, une subvention de 185 000 € pour l'action "médiation de nuit",
- d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE.

DELIBERATION N° 32 - (B 004) - SOLIDARITE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association AREPI L'ETAPE. Prévention récidive et accompagnement socio-éducatif de jeunes en grandes difficultés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association AREPI L'ETAPE.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-joint.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33 - (B 007) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention 2015 d'objectifs et de moyens entre l'association ADATE et la ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 15 000 euros à l'ADATE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association ADATE (Association Dauphinoise d'Accueil des Travailleurs Etrangers).

Délibération : adoptée à l'unanimité.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. COUTAZ.

DELIBERATION N° 34 - (B 008) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention 2015 d'objectifs et de moyens entre l'association Pays'Âges et la ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association Pays'Âges une subvention d'un montant de 14 000 €, au titre de la subvention de fonctionnement pour l'année 2015 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée avec l'association Pays'Âges.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (M. BRON)

DELIBERATION N° 35 - (B 009) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention 2015 d'objectifs et de moyens entre l'association AMAL et la ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 38 000 € à l'Association Culturelle et de Coopération Franco-Maghrébine AMAL.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association AMAL.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. MACRET.

DELIBERATION N° 36 - (B 010) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention 2015 d'objectifs et de moyens entre l'association ODTI "Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels" et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention totale de 118 000 € au titre de l'année 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre l'ODTI et la ville de Grenoble.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. COUTAZ

DELIBERATION N° 37 - (B 011) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention 2015 d'objectifs et de moyens entre l'association CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de l'Isère) et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au CIDFF une subvention de fonctionnement de 30 000 € pour 2015.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec le CIDFF.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. CARROZ.

DELIBERATION N° 38 - (B 012) - ACTION SOCIALE - Avenant financier à la convention pluriannuelle du 13 mai 2013 avec l'Association DEPANN'FAMILLES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à Dépann'Familles d'une subvention de fonctionnement de 37 500 € pour l'année 2015;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier entre la Ville et Dépann'Familles.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39 - (B 013) - ACTION SOCIALE - Convention avec l'AUESC Bajatière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à l'AUESC Bajatière d'une subvention de fonctionnement de 47 000€ pour l'année 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et l'AUESC Bajatière.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DE CEGLIE, Mme MARTIN.

DELIBERATION N° 40 - (B 006) - SANTE PUBLIQUE - Avenant n°2, pour l'année 2015, à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'Association de GEstion des Centres de SAnté (AGECSA) adoptée le 28 janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens adoptée le 28 janvier 2013 entre la ville de Grenoble et l'A.GE.C.SA. ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'A.GE.C.SA pour l'année 2015 de 712 000 € (sept cent douze mille euros).

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DJIDEL, Mme GIROD de L'AIN, Mme JACTAT, M. NOBLECOURT.

DELIBERATION N° 41 - (B 016) - SANTE PUBLIQUE - "Les Gestes qui sauvent" : Convention d'occupation de l'espace d'animation du centre commercial Grand Place

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le partenariat entre la ville de Grenoble et L'Association des commerçants du Centre Commercial Grand'Place Grenoble - Echirolles;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et le cahier des charges annexés à la présente délibération.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42 - (B 017) - SANTE PUBLIQUE - Semaine d'information sur la santé mentale (S.I.S.M) : Convention de mise à disposition de locaux par l'IUT2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le partenariat entre la ville de Grenoble et l'IUT2;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 6 UMP-UDI et Société Civile - Ne prend pas part au vote : 1 UMP-UDI et Société Civile (M. FILIPPI)

DELIBERATION N° 43 - (B 018) - SANTE PUBLIQUE - Conseil Local de Santé Mentale : adoption d'une convention entre la ville de Grenoble et le Centre Hospitalier Alpes Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le partenariat relatif au Conseil Local de Santé Mentale (C.L.S.M.) entre la ville de Grenoble et le Centre Hospitalier Alpes Isère et les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme KIRKYACHARIAN)

DELIBERATION N° 58 - (E 019) - ADMINISTRATION GENERALE - Prorogation du terme du GIE AGIR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame Laurence COMPARAT (représentant la Ville de Grenoble aux assemblées générales d'AGIR INFORMATIQUE), à approuver en assemblée générale la prorogation du terme du GIE AGIR jusqu'au 31 décembre 2015.

Délibération : adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 02H00

ANNEXE(S)

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14T360	Police municipale 21, rue Lesdiguières Réaménagement des locaux Lot 09 - Chauffage-Ventilation-Sanitaire	CLIMAT SANIT 38610 GIERES	11 196,00	12/02/15	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14T416	Marché d'intérêt national Mise en place de cloisons frigorifiques Salle de découpe	BONHOMME BATIMENTS INDUSTRIELS 26120 MONTELLIER	69 820,00	06/02/15	Marché à prix global et forfaitaire

Rendu-Compte - Conseil municipal du 23 mars 2015
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14F322	Marché d'outillage électroportatif	SMG 38432 ECHIROLLES	Maximum : 60 000,00	23/01/2015	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14F389	Achat d'abonnements à la presse générale, spécialisée et étrangère Lot 01 - Presse d'information générale, magazines et revues grand public	FRANCE PUBLICATIONS 92541 MONTROUGE	Maximum : 63 000,00	10/02/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14F390	Achat d'abonnements à la presse générale, spécialisée et étrangère Lot 02 - Presse et revues spécialisées et presse étrangère	PRENAX 92400 COURBEVOIE	Maximum : 27 000,00	13/02/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Rendu-Compte - Conseil municipal du 23 mars 2015

Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics
MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
14P344	Renouvellement urbain de la Villeneuve - Secteur Arlequin Construction d'un équipement pour la jeunesse, d'une salle polyvalente de quartier et locaux d'activités Missions d'ingénierie géotechniques	GINGER CEBTP 38190 BERNIN	Maximum : 50 000,00	19/01/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

15-0125	Arrêté (05/02/2015)	SELARL Cabinet Laurent FAVET	Suite aux désordres affectant la piscine des Dauphins et la responsabilité des entreprises titulaires des différents lots des marchés publics associés, la Ville est autorisée à engager une négociation transactionnelle avec les entreprises en cause afin d'arriver à une résolution amiable de cette affaire.	
---------	------------------------	---------------------------------	---	--

III - DONS :

14-4759	Arrêté (14/01/2015)		La ville cède gratuitement 3 véhicules (non roulants) au lycée Professionnel Guynemer afin que cet établissement puisse s'en servir dans le cadre de ses enseignements de travaux pratiques.	
---------	------------------------	--	--	--

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PREEMPTION :

15-0196	Arrêté (16/02/2015)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un tènement immobilier situé 48 Thiers à Grenoble.	1 900 000,00 € (dont une consignation de : 378 135,45 € soit 15 % du prix)
---------	------------------------	--	---	---

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Avenant n° 1 au Bail Professionnel du 1 ^{er} août 2014 (23/02/2015)	Société COMPAGNIE DU MISTI-C.D.M.	La Ville loue au preneur le local A008 situé dans le centre Cémoi L'article 4 du bail professionnel du 1 ^{er} août 2014 est modifié comme suit : « L'indice de référence sera celui du 4 ^{ème} trimestre 2013 soit 1615 ».
	Avenant n° 1 au Bail Professionnel du 1 ^{er} août 2014 (23/02/2015)	Société COMPAGNIE DU MISTI-C.D.M.	La Ville loue au preneur le local A105 situé dans le centre Cémoi L'article 4 du bail professionnel du 1 ^{er} août 2014 est modifié comme suit : « L'indice de référence sera celui du 4 ^{ème} trimestre 2013 soit 1615 ».
	Avenant n° 2 à la convention en date du 25/08/2010 (23/02/2015)	Association « ACTION MUSIQUES » 3 ^{Ter} quai Stéphane Jay Grenoble	Dans l'attente d'un arbitrage, la convention est prorogée jusqu'au 30/06/2015.

VI - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

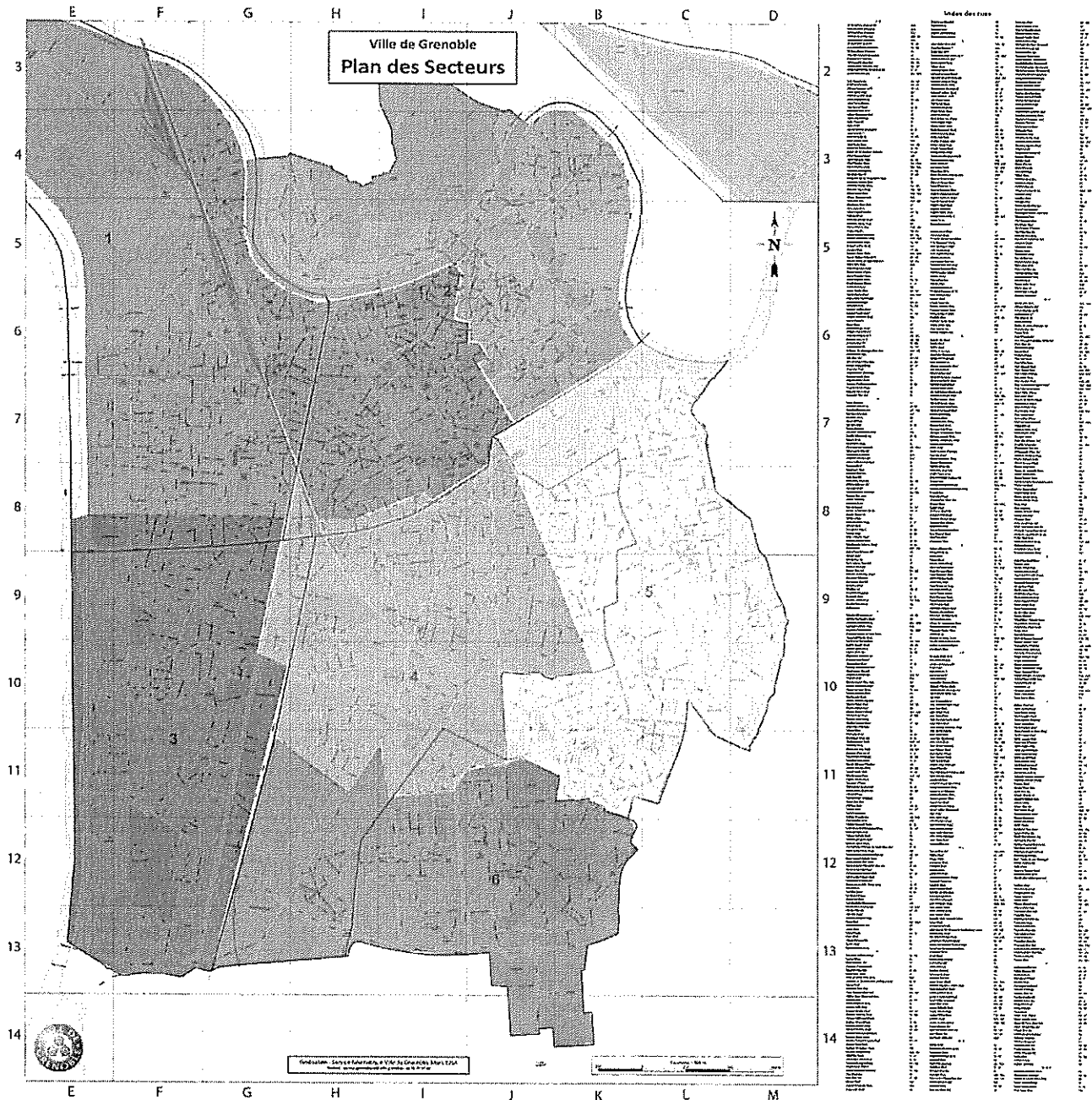
15-0128	Arrêté (31/12/2014)	M. DAMIANI Jean-Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°572 - Renouvellement de la concession du 23/08/2014 au 22/08/2029.	Redevance : 276 €
15-0131	Arrêté (22/01/2015)	M. DI BARTOLOMEO Gilbert	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°12 - Nouvelle Concession du 08/01/2015 au 07/01/2030.	Redevance : 282 €
15-0132	Arrêté (15/01/2015)	Mme ORGEOLET Agathe	Cimetière Saint Roch - Titre n°28 - Renouvellement de la concession du 29/03/2015 au 28/03/2045.	Redevance : 651 €
15-0133	Arrêté (16/01/2015)	M. ZANINO Georges	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°29 - Renouvellement de la concession du 16/02/2015 au 15/02/2030.	Redevance : 282 €
15-0134	Arrêté (16/01/2015)	M. CALONNE Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°30 - Nouvelle Concession du 16/01/2015 au 15/01/2065.	Redevance : 1 122 €
15-0135	Arrêté (19/01/2015)	Mme COLIN Martine	Cimetière de Saint Roch - Titre n°31 - Renouvellement de la concession du 04/02/2017 au 03/02/2032.	Redevance : 282 €
15-0136	Arrêté (19/01/2015)	Mme NDECKO Annick	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°32 - Renouvellement de concession du 17/01/2013 au 16/01/2028.	Redevance : 282 €
15-0137	Arrêté (19/01/2015)	M. DANDON Mickaël	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°33 - Nouvelle Concession - du 19/01/2015 au 18/01/2030.	Redevance : 371 €
15-0138	Arrêté (19/01/2015)	M. et Mme MERISAN Alain	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°34 - Renouvellement de concession du 08/01/2015 au 07/01/2030.	Redevance : 282 €

15-0139	Arrêté (20/01/2015)	M. GIORGIO Rodolfo	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°35 - Acquisition d'un Columbarium du 20/01/2015 au 19/01/2030.	Redevance : 371 €
15-0140	Arrêté (21/01/2015)	Mme KHIEU Sylvie	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°36 - Renouvellement de la concession du 29/01/2015 au 28/01/2030.	Redevance : 282 €
15-0141	Arrêté (21/01/2015)	Mme CARKCIYAN Annie	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°37 - Renouvellement des concessions du 20/05/2014 au 19/05/2029.	Redevance : 564 €
15-0142	Arrêté (22/01/2015)	Mme DEWILDE Aude	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°38 - Nouvelle Concession - du 22/01/2015 au 21/01/2030.	Redevance : 371 €
15-0178	Arrêté (28/01/2015)	Mme Thérèse RAB	Cimetière du Grand Sablon - Titre n° 48 - Nouvelle concession du 28/01/2015 au 27/01/2065	Redevance : 1 122 €
15-0179	Arrêté (29/01/2015)	M. et Mme ALLERME Jean-Pierre	Cimetière du Grand Sablon - Titre n° 49 - Renouvellement de concession du 22/01/2013 au 21/01/2028	Redevance : 282 €
15-0180	Arrêté (29/01/2015)	M. LÉCLERC Frédéric	Cimetière de Saint Roch - Titre n° 50 - Nouvelle concession du 29/01/2015 au 28/01/2065.	Redevance : 1 122 €
15-0181	Arrêté (29/01/2015)	M. LÉCLERC Frédéric	Cimetière de Saint-Roch - Titre n° 51 - Nouvelle concession du 29/01/2015 au 28/01/2065.	Redevance : 1 122 €
15-0182	Arrêté (30/01/2015)	Mme ANDREANI Mireille	Cimetière de Saint-Roch - Titre n° 52 - Nouvelle concession - du 30/01/2015 au 29/01/2045.	Redevance : 651 €
15-0184	Arrêté (30/01/2015)	Mme BUCCI Geneviève	Cimetière du Grand Sablon - Titre n° 53 - Nouvelle concession - du 30/01/2015 au 29/01/2030.	Redevance : 371 €
15-0185	Arrêté (30/01/2015)	M. ROMERO Roland	Cimetière des Sablons - Titre n° 54 - Renouvellement de concession du 21/05/2014 au 20/05/2044.	Redevance : 651 €
15-0276	Arrêté (23/01/2015)	Mme TESTE Christine	Cimetière des Sablons - Titre n°39 - Renouvellement de la concession - du 02/01/2015 au 01/01/2030.	Redevance : 282 €
15-0278	Arrêté (23/01/2015)	M. et Mme GRENIER Robert	Cimetière des Sablons - Titre n°40 - Renouvellement d'une concession - du 10/03/2015 au 09/03/2030.	Redevance : 282 €
15-0279	Arrêté (26/01/2015)	Mme GONZALES DE CANALES Remedi	Cimetière des Sablons - Titre n°41 - Nouvelle de concession - du 26/01/2015 au 25/01/2030.	Redevance : 282 €
15-0280	Arrêté (26/01/2015)	Mme SCARINGELLA Latsany	Cimetière des Sablons - Titre n°42 - Renouvellement de la concession - du 05/02/2015 au 04/02/2030.	Redevance : 282 €
15-0281	Arrêté (26/01/2015)	Mme JOLY Annie	Cimetière Saint Roch - Titre n°43 - Renouvellement de la concession - du 01/01/2013 au 31/12/2027.	Redevance : 564 €
15-0282	Arrêté (27/01/2015)	Mlle RICHARD Claudine	Cimetière Saint Roch - Titre n°44 - Renouvellement de deux concessions - du 18/02/2015 au 17/02/2030.	Redevance : 564 €
15-0283	Arrêté (27/01/2015)	M. HERINO Roland	Cimetière des Sablons - Titre n°45 - Renouvellement d'une concession - du 24/01/2015 au 23/01/2045.	Redevance : 651 €

15-0284	Arrêté (28/01/2015)	M. et Mme DEMIRE Jean- Claude	Cimetière des Sablons -Titre n°46 - Renouvellement de trois concessions - du 17/10/2014 au 16/10/2029.	Redevance : 846 €
15-0285	Arrêté (28/01/2015)	M. et Mme FRERE Roger	Cimetière des Sablons - Titre n°47 - Renouvellement de concession – du 12/02/2015 au 11/02/2030.	Redevance : 282 €
15-0286	Arrêté (30/01/2015)	Mme PIVANO Marie-Louise	Cimetière Saint Roch - Titre n°55 - Renouvellement de concession – du 29/03/2015 au 28/03/2030.	Redevance : 282 €
15-0287	Arrêté (30/01/2015)	M. et Mme LUQUE André	Cimetière des Sablons - Titre n°56 - Renouvellement d'une concession - du 31/01/2015 au 30/01/2030	Redevance : 282 €
15-0288	Arrêté (05/02/2015)	Mlle RONSEAUX Evelyne	Cimetière des Sablons - Titre n°57 - Renouvellement d'une concession du 22/01/2015 au 21/01/2030.	Redevance : 282 €
15-0289	Arrêté 05/02/2015)	Mme FERMIGIER Yolaine	Cimetière des Sablons - Titre n°58 - Renouvellement d'une concession – du 03/02/2015 au 02/02/2030.	Redevance : 282 €
15-0290	Arrêté (06/02/2015)	Mme CANOSA Susana	Cimetière Saint Roch - Titre n°59 - Renouvellement d'une concession – du 02/06/2011 au 01/06/2026.	Redevance : 282 €
15-0292	Arrêté (06/02/2015)	M. VARTANIAN Grégor	Cimetière Saint Roch - Titre n°60 - Renouvellement d'une concession – du 11/02/2015 au 10/02/2030.	Redevance : 282 €
15-0293	Arrêté (06/02/2015)	M. ROYBON Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°61 - Renouvellement d'une concession - du 28/02/213 au 27/02/2028.	Redevance : 282 €
15-0294	Arrêté (09/02/2015)	Mme BONFILS Conception	Cimetière Saint Roch - Titre n°62 - Renouvellement de la concession – du 26/03/2015 au 25/03/2045.	Redevance : 651 €
15-0295	Arrêté (09/02/2015)	Mme FRANCIAMONE Michelle	Cimetière des Sablons - Titre n°63 - Nouvelle Concession - du 09/02/2015 au 08/02/2065.	Redevance : 1 122 €
15-0296	Arrêté (09/02/2015)	M. CAGNA Henri	Cimetière des Sablons - Titre n°64 - Renouvellement de 2 concessions – du 02/01/2015 au 01/01/2045.	Redevance : 1 302 €
15-0297	Arrêté (10/02/2015)	M. FERRARA Antoine	Cimetière Saint Roch - Titre n°65 - Renouvellement d'une concession – du 17/03/2015 au 16/03/2030.	Redevance : 282 €
15-0298	Arrêté (11/02/2015)	M. et Mme CROS Maurice	Cimetière Saint Roch - Titre n°66 - Nouveau Columbarium du 10/02/2015 au 09/02/2030.	Redevance : 371 €
15-0299	Arrêté (13/02/2015)	M. BELLOSUARDO Louis	Cimetière des Sablons - Titre n°67 - Renouvellement d'une concession – du 29/07/2012 au 28/07/2027.	Redevance : 282 €
15-0301	Arrêté (13/02/2015)	M. VEUJOZ Jean-Christophe	Cimetière des Sablons - Titre n°68 - Renouvellement d'une concession – du 16/07/2012 au 15/07/2027.	Redevance : 282 €
15-0302	Arrêté (13/02/2015)	Mme ARCHAMBAULT Raymonde	Cimetière Saint Roch - Titre n°69 - Nouvelle Concession – du 13/02/2015 au 12/02/2030.	Redevance : 282 €
15-0303	Arrêté	Mme RICCI Bérénice	Cimetière Saint Roch - Titre n°70 - Nouvelle Concession - du	Redevance : 1 122 €

	(13/02/2015)			13/02/2015 au 12/02/2065.	
15-0304	Arrêté (13/02/2015)	Mme COQUAND Christine		Cimetière Saint Roch - Titre n°71 - Renouvellement d'une concession - du 11/03/2015 au 10/03/2030.	Redevance : 282 €
15-0305	Arrêté (16/02/2015)	M. et Mme ANTUNES Carlos		Cimetière des Sablons - Titre n°72 - Renouvellement d'une concession - du 22/04/2015 au 21/04/2030.	Redevance : 282 €
15-0306	Arrêté (16/02/2015)	Mme DE ROBERTIS Georgette		Cimetière des Sablons - Titre n°73 - Renouvellement d'une concession - du 17/02/2015 au 16/02/2030.	Redevance : 282 €
15-0309	Arrêté (17/02/2015)	M. et Mme HANNOUN Marcel		Cimetière des Sablons - Titre n°74 - Acquisition d'une concession - du 17/02/2015 au 16/02/2065.	Redevance : 1 122 €
15-0310	Arrêté (17/02/2015)	M. et Mme DAURELLE Antoine		Cimetière Saint Roch - Titre n°75 - Renouvellement d'une concession - du 07/02/2015 au 06/02/2030.	Redevance : 282 €
15-0311	Arrêté (17/02/2015)	M. et Mme VIGIER Rémy		Cimetière des Sablons - Titre n°76 - Renouvellement d'une concession - du 03/02/2014 au 02/02/2029.	Redevance : 276 €
15-0313	Arrêté (18/02/2015)	M. et Mme BOIREAU Claude		Cimetière des Sablons - Titre n°77 - Renouvellement d'une concession - du 10/02/2017 au 09/02/2047.	Redevance : 651 €
15-0314	Arrêté (18/02/2015)	M. FETAND Alain		Cimetière des Sablons - Titre n°78 - Renouvellement d'une concession - du 18/07/2015 au 17/07/2045.	Redevance : 651 €

Cartographie des sept Conseils Citoyens Indépendants pour tirage au sort



Charte de fonctionnement des Conseils Citoyens Indépendants

Cette charte est le fruit du travail de la commission extra-municipale qui s'est réunie cinq fois entre le 17 décembre 2014 et le 26 février 2015. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction des Conseils Citoyens Indépendants, initiée à l'automne 2014, avec notamment la tenue des premières Assises Citoyennes à Grenoble.

PREAMBULE

Des citoyens soucieux du vivre-ensemble et de contribuer au bien commun souhaitent s'engager à contribuer par leurs idées et leur engagement à porter des projets et à discuter des politiques municipales et intercommunales sur le territoire grenoblois.

De son côté, la Ville de Grenoble poursuit l'objectif d'associer les habitants à l'élaboration des politiques municipales afin d'enrichir l'action publique et de favoriser l'émergence de projets nouveaux. La Ville de Grenoble souhaite ainsi favoriser la mise en place d'espaces d'information, de formation et de débats pouvant prendre la forme d'instances ou de dispositifs renouvelés de participation citoyenne, reconnaissant ainsi la capacité de tous les résidents grenoblois, notamment les plus éloignés des instances de participation, à agir et mobiliser leurs savoirs d'usages, leur compréhension de la société et réaffirmer leurs capacités d'interpellation et de création.

C'est dans cet esprit que la Ville de Grenoble a souhaité réinterroger les dispositifs en place en initiant une démarche de co-construction élus / citoyens volontaires pour aboutir Conseils Citoyens Indépendants.

Cette présente charte est un document contractuel qui a pour objet d'acter des principes, des rôles, des modalités de fonctionnement ainsi que des engagements réciproques entre la Ville et les membres des Conseils Citoyens Indépendants.

Les Conseils Citoyens Indépendants s'inscrivent dans les modalités décrites par la Loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002 et la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

CREATION DES CONSEILS CITOYENS INDEPENDANTS

Les Conseils Citoyens Indépendants sont créés par délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2015.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Chaque membre respecte les libertés individuelles et les principes de non-discrimination de quelque ordre que ce soit sans intention partisane. Etre membre d'un Conseil Citoyen Indépendant est une démarche citoyenne. Chacun se mobilise pour contribuer à la sérénité des débats et à respecter la liberté de parole ou de participation des autres membres.

Sont interdits les attitudes ou propos provocateurs, injurieux ou discriminatoires, les comportements susceptibles de constituer des pressions, physiques ou morales, sur d'autres membres ou de troubler l'ordre public dans les réunions ou dans toutes autres rencontres organisées par les Conseils Citoyens Indépendants.

Tout membre d'un Conseil Citoyen Indépendant qui se déclare candidat à un mandat électoral suspend sa participation au Conseil Citoyen Indépendant.

Les Conseils Citoyens Indépendants peuvent continuer de travailler en tant qu'instance indépendante pendant les périodes de campagnes électorales dans le cadre des dispositions légales.

Les membres des Conseils Citoyens Indépendants ne peuvent ni ne doivent utiliser à des fins personnelles ou de propagande l'ensemble des adresses des membres des Conseils Citoyens Indépendants.

Le non-respect de la présente charte peut entraîner une exclusion du Conseil Citoyen Indépendant, sur proposition du Conseil Citoyen Indépendant et validation de la Ville.

ROLE ET MISSIONS DES CONSEILS CITOYENS

Les Conseils Citoyens Indépendants sont appelés à être des lieux d'échanges, d'émergence d'initiatives citoyennes et de co-construction avec la Ville de Grenoble.

Les Conseils Citoyens Indépendants sont des « artisans de la démocratie » : ils ont pour mission d'encourager et d'animer la participation à l'échelle de leurs territoires. Ils organisent la co-construction de propositions et de projets sur leurs territoires, en allant chercher l'ensemble des citoyens et acteurs concernés, notamment les plus éloignés de la vie publique.

- Ils choisissent en toute indépendance, les thématiques à leur agenda ;
- Ils peuvent ainsi être à l'initiative de nouveaux projets et/ou s'engager dans un processus de co-construction de projets à l'initiative par la Ville ;
- Ils ont un rôle de « veilleur », donneur d'alerte pour interpeller la Ville ;
- Ils communiquent auprès des citoyens via des moyens diversifiés ;
- Ils organisent la mobilisation du plus grand nombre de citoyens, au travers de moyens innovants et diversifiés. Les modalités de cette participation sont laissées à la créativité de chaque Conseil Citoyen Indépendant (porte à porte, animations de rue, assemblées de quartier, débat public, etc.).

- Ils peuvent assurer un suivi des décisions issues du travail de co-construction avec la municipalité et participer à l'évaluation de leurs mises en œuvre.

Les modalités de dialogue avec la Ville de Grenoble sont les suivantes :

1. *Le Conseil Citoyen Indépendant peut produire une contribution ou être amené à construire un projet avec la Ville qui :*

- *Dès lors que ce projet donne lieu à une délibération, l'amènera à être associé et entendu dans le circuit décisionnel de production de cette délibération.*
- *Si le projet ne donne pas lieu à une délibération, un débat public, (dont les modalités seront co-construites) pourra être organisé en présence des élus.*

2. *Par ailleurs, les Conseils Citoyens Indépendants ont la possibilité de poser une question orale au Maire ou son représentant, dans les conditions telles que prévues par l'article 25 du règlement intérieur du Conseil Municipal.*

Ces questions orales auxquelles le Maire ou son représentant est invité à répondre en séance publique doivent relever de la compétence du Conseil Municipal.

Le texte de la question doit être rédigé et transmis au Maire par écrit au moins cinq jours avant la séance du Conseil.

Il est à la charge des Conseils Citoyens Indépendants de s'organiser pour ne proposer qu'une seule question d'actualité par Conseil Municipal. Dans l'hypothèse où plusieurs questions orales seraient transmises au Maire, la municipalité se verrait dans l'obligation de les déclarer irrecevables.

TERRITOIRES

Les Conseils Citoyens Indépendants sont créés à l'échelle des bassins de vie. Ils couvrent l'ensemble du territoire communal. Ils respectent la géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville et s'inspirent des périmètres scolaires des collèges et des unions de quartier(s). Ces limites peuvent être amenées à évoluer dans le temps en fonction des transformations urbaines de la ville, de la Métropole et des usages des habitants.

Sont ainsi créés sept Conseils Citoyens Indépendants (carte en annexe).

Chaque citoyen choisit son Conseil Citoyen Indépendant de rattachement, en fonction de ses usages de la ville.

COMPOSITION ET RENOUVELLEMENT DES CONSEILS CITOYENS INDEPENDANTS

Composition des Conseils Citoyens Indépendants

Chaque Conseil Citoyen Indépendant est composé d'habitants et d'usagers du territoire. Les associations ne sont pas représentées en tant que telles. Les Conseils Citoyens Indépendants sont ouverts aux résidents étrangers et sont composés dans le respect des règles de parité.

Le nombre de membres est fixé à un maximum de 40 par Conseil Citoyen Indépendant :

- 20 membres tirés au sort parmi une liste de personnes volontaires,
- 20 membres tirés au sort parmi une liste à définir à l'échelle du Conseil Citoyen Indépendant.

Pour assurer un objectif de diversité dans la composition des Conseils Citoyens Indépendants, une attention particulière sera portée lors de la mobilisation des membres volontaires, à l'attention des publics jeunes, et des plus éloignés de la chose publique.

Afin de garantir leur autonomie de fonctionnement, les Conseils Citoyens Indépendants ne sont pas co-présidés par les élus.

Conditions de désignation des membres des Conseils Citoyens Indépendants

Nul ne peut être désigné simultanément membre de plus d'un Conseil Citoyen Indépendant.

Les membres doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 16 ans,
- habiter ou exercer une activité professionnelle à Grenoble,
- être une personne physique et non représentante d'une personne morale.

Les élus, quel que soit leur mandat électoral, ne peuvent être membre d'un Conseil Citoyen Indépendant.

La participation au Conseil Citoyen Indépendant est bénévole. Une prise en charge des frais de participation – garde d'enfants, transport, etc. – peut être envisagée.

Renouvellement des membres des Conseils Citoyens Indépendants

Les membres sont désignés pour un mandat d'une année, renouvelable automatiquement, soit une durée maximum de deux ans.

En cas de démission ou de décès d'un membre, celui-ci est remplacé par la personne suivante sur les listes complémentaires (liste des volontaires ou du tirage au sort).

FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CITOYENS INDEPENDANTS

Les Conseils Citoyens Indépendants élaborent leur agenda et définissent eux-mêmes leurs méthodes de travail. Les membres des Conseil Citoyen Indépendant décident des projets et sujets sur lesquels ils souhaitent s'investir. En fonction de ces choix, ils décident des modalités de mobilisation, de participation et de travail avec l'ensemble des citoyens et acteurs concernés.

COMMISSIONS THEMATIQUES

Des commissions thématiques peuvent être créées lorsqu'un sujet dépasse le cadre territorial du Conseil Citoyen Indépendant ou qu'il nécessite d'associer d'autres acteurs non présents dans les Conseils Citoyens Indépendants (élus, services, associations, personnalités qualifiées, etc.).

Ces commissions sont créées par les Conseils Citoyens Indépendants, à la demande des Conseils Citoyens Indépendants ou sur proposition de la Ville de Grenoble ou de citoyens grenoblois non membres.

ORGANISATION INTERNE ET COORDINATION

Chaque Conseil Citoyen Indépendant définit ses modalités internes d'organisation.

Des modalités de coordination seront mises en place entre les Conseils Citoyens Indépendants.

CREATION DE « TABLES DE QUARTIER » DANS LES TERRITOIRES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (Alma -Très-Cloître, Teisseire-Abbaye-Jouhaux, Mistral-Lys Rouge, Villeneuve-Village Olympique)

Des « tables de quartiers » sont créées dans les territoires prioritaires de la politique de la ville et seront articulées avec les Conseils Citoyens Indépendants.

La Ville de Grenoble s'engage à demander à la Métropole de reconnaître ces « tables de quartiers » comme conseils citoyens tels que prévus par la politique de la ville.

GESTION DES CONSEILS CITOYENS INDEPENDANTS

Une association de gestion, loi 1901, sera créée afin de gérer les moyens mis à disposition des Conseils Citoyens Indépendants et des « tables de quartiers ». Elle est composée de membres issus des Conseils Citoyens Indépendants et des « tables de quartiers ».

EVALUATION DES CONSEILS CITOYENS INDEPENDANTS

Un comité de suivi et d'évaluation est créé pour assurer une évaluation « au fil de l'eau » des Conseils Citoyens Indépendants. Il est composé de membres des Conseils Citoyens Indépendants, de personnalités qualifiées, et d'élus. Ce comité devra définir des critères d'évaluation lui permettant d'analyser la participation aux Conseils Citoyens Indépendants et de mesurer l'impact de ces Conseils sur les politiques publiques.

Il aura également pour objet de réviser la présente charte.

RELATIONS AVEC LA VILLE DE GRENOBLE ET LA METROPOLE GRENOBLOISE

La Ville de Grenoble reconnaît l'indépendance des Conseils Citoyens Indépendants, et s'engage à :

- Octroyer à l'association de gestion des Conseils Citoyens Indépendants et des « tables de quartiers » des moyens pour leurs fonctionnements via une convention de partenariat. Cette

dernière fera l'objet d'une délibération en Conseil municipal. Ces moyens pourront être affectés à des moyens humains (afin de garantir l'animation, la formation, la communication...),

- Mettre à disposition des Conseils Citoyens Indépendants, en fonction de leurs besoins, des salles de réunion,
- Reconnaître les Conseils Citoyens Indépendants comme des partenaires pour la construction des projets et politiques publiques. Ainsi, la Ville de Grenoble s'engage à transmettre toutes les informations dont un Conseil Citoyen Indépendant aurait besoin dans le cadre de la loi.

La Ville de Grenoble demandera à la Métropole de bien vouloir associer les Conseils Citoyens Indépendants à ses instances métropolitaines de participation.

SIGNATAIRES DE LA PRESENTE CHARTE

COMITE D'AVIS DU 3 MARS 2015

annexe 1 à la délibération n° 5 -C014

		Structure					2014				2015		
		Discipline artistique	Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Avantages en nature (locaux) 2014	Sub. 2014	Budget projet 2015	Sub. Sollicitée 2015	Sub. déjà attribuée en 2015	Propositions C/M Mars 2015			
Action culturelle et pratiques amateurs	secteur géographique	6	Cinéma	LA MAISON DE L'IMAGE LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE	Fonctionnement	51 700	324 000	58 000	0	51 500			
		2	Cinéma	L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE	Education à l'image	26 000	160 000	70 000	0	26 000			
		2	Livre	ANAGRAMME	Fonctionnement	7 000	128 000	17 000	0	8 500			
		2	Musique	HARMONIE DE GRENOBLE	Fonctionnement	salle Morillot	22 800	132 000	23 800	0	22 800		
		6	Théâtre	LA MARMITE	Création "un malade imaginaire"	32 132	18 000	222 000	30 000	0	18 000		
		4	Patrimoine	HISTOIRES DE...	Programme "histoire et patrimoine grenoblois"		10 000	161 500	27 500	0	15 000		
		2	Musique	POLE MUSICAL D'INNOVATION	Festival Rocktambule	21 000	40 000	631 000	55 000	0	25 000		
		4	Musique	RETOUR DE SCENE-DYNAMUSIC	Cuvée Grenobloise et festival magic bus	locaux Biturk	27 148	343 496	28 000	0	11 000		
		Fontaine	Musique	LES AMIS DU TRAVAILLEUR ALPIN	Accompagnement de groupes de musique			18 400	12 000	0	0		
		2	Théâtre	TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	Festival regards croisés	45 339	35 000	206 000	40 000	0	37 000		
Lieux, festivals et salons	4	Danse	PIED A COULISSE (LE) PACIFIC/CDC	Fonctionnement		75 000	625 000	105 000	0	75 000			
	6	T	LES COMPAGNIES REUNIES	Théâtre des peupliers	46 668	2 500	7 500	2 800	0	2 500			
	2	Arts plastiques	LIEU D'IMAGE ET D'ART (LIA)	Centre d'art Bastille	locaux régie du téléphonique	20 000	83 000	40 000	0	15 000			
	4	Musique	CULTUR'ACT- LE PRUNIER SAUVAGE	Fonctionnement	21 161	45 000	257 000	111 000	40 000	15 000			

6	Théâtre	MJC PREMOL	Théâtre Prémol	164 000	35 000	162 000	50 000	0	50 000
2	Théâtre	CREARC	Fonctionnement	29 045	30 000	353 000	50 000	0	34 000
2	Arts plastiques	SPACE JUNK	Centre d'art et Grenoble street art festival		10 000	130 000	29 000	0	24 000
2	Cinéma	CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	Fonctionnement et festival du film court en plein air	73 000	95 035	526 000	120 000	0	95 000
2	Cinéma	CENTRE CULTUREL CINEMATOGRAPHIQUE	Ciné club et festival des maudits films	6 000	7 000	161 000	12 000	0	5 000
1	Musique	LE STUD	Fonctionnement		85 000	484 000	100 000	0	85 000
2	Livre	DAUPHYLACTERE	5 jours de la BD		9 250	33 500	9 000	0	7 500
2	Musique	ORCHESTRE DE CHAMBRE LES MUSICIENS DU LOUVRE	Fonctionnement	105 000	438 000	3 697 000	438 000	0	0
1	Musique	MIXLAB	Fonctionnement	Belle electrique	293 850	1 997 428	380 000	134 425	245 575
2	Danse	YOANN BOURGEOIS	Création "les paroles impossibles"		15 000	316 000	20 000	0	10 000
2	Danse	EPIDERME	Création "la crasse du tympan"		10 000	202 000	12 000	0	10 000
6	Danse	FIGURE 1 - CIE S. GUILLERMIN	Fonctionnement		10 000	192 000	12 000	0	10 000
2	Danse	COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - ASS 47 49	Fonctionnement		10 000	243 000	17 000	0	10 000
2	Théâtre	COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS	Création "espace imaginaire"		22 800	251 000	25 000	0	15 000
2	Théâtre	COMPAGNIE ALAIN BERTRAND	Création "l'école des femmes"		0	58 000	12 000	0	0
2	Théâtre	COMEDIE DU DAUPHINE	Diffusion "la santé par les plantes"	Petit angle	0	225 000	10 000	0	0
1	Théâtre	COMPAGNIE THEATRALE MUH - AVIS AUX INTERESSES	Création "à tour de rôle"	1674	0	62 000	5 000	0	0
2	Théâtre	EN SCENE ET AILLEURS	Création "napoléon Bonaparte"	Petit angle	0	95 000	8 000	0	0
1	Musique	BARBARINS ET FOURCHUS	Fonctionnement	47 034	28 500	284 000	40 000	0	28 500
6	Musique	LES HARMONIQUES DU NEON	Création "voix explora"		3 000	41 000	7 000	0	3 000
			Opérateurs structurants						
			Projets de création et de diffusion des équipes artistiques						

2	Musique	CENTRE NATIONAL SOCIOCULTUREL COUP DE POUCE	Création "folia flamenca"			55 000	6 000	0	0
2	Théâtre	LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	Création "rue des voleurs"		15 000	492 000	35 000	0	15 000
6	Théâtre	EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE)	Fonctionnement et festival international de théâtre action		14 000	253 800	24 500	0	14 000
6	Théâtre	COMPAGNIE NASSER DJEMAI	Création "vertiges"	Théâtre des peupliers	10 000	166 000	20 000	0	10 000
2	Théâtre	LES VEILLEURS	Fonctionnement	Petit angle	10 000	308 000	15 000	0	10 000
2	Théâtre	COMPAGNIE DU SAVON NOIR	Création et ateliers amateurs		8 000	123 000	22 000	0	10 000
TOTAL SUBVENTIONS PROPOSEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS - EXERCICE 2015									1 013 875 €

Annexe à la délibération N° 8 - E010

CREATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Grade du poste	Base horaire
Economie, International et bâtiments	Economie-Insertion	Initiatives emploi	Rédacteur (8 postes)	Temps complet
Economie, International et bâtiments	Economie-Insertion	Initiatives emploi	Adjoint administratif	Temps complet
Environnement Urbain	Espace Public	Droits de voirie	Adjoint technique	Temps complet

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Environnement urbain	Espace public	Espaces verts	Agent de maitrise	Adjoint technique
Ressources Humaines et Relations Sociales	Gestion des Ressources Humaines	Gestion des Temps et des Congés Médicaux	Adjoint administratif	Rédacteur
Solidarité – Services à la Population	Santé publique et environnementale	Santé scolaire	Conseiller socio-éducatif	Assistant socio-éducatif

TAUX – avancement de grade – Année 2015

GRADES	2015			Ratios
	Nombre de promouvables	Propositions CAP		
CATEGORIE C				
Filière Administrative				
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	32	3	dont 1 lauréat	9,38%
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	12	4		33,33%
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	20	6		30,00%
Filière Technique				
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	111	41	dont 27 lauréats	36,94%
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	89	27		30,34%
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	93	24		25,81%
Agent de Maîtrise Principal	20	10		50,00%
Filière Culturelle				
Adjoint du Patrimoine de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	4	2	dont 1 lauréat	50,00%
Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	0			
Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0			

GRADES	2015			Ratios
	Nombre de promouvables	Propositions CAP		
Filière Sportive				
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	1	0		0,00%
Opérateur principal des activités physiques et sportives	0			
Filière Sanitaire et Sociale				
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe	20	8		40,00%
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe	38	15		39,47%
Filière Animation				
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	0			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	0			
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	0		
TOTAUX – CATEGORIE C	441	140		31,75%

GRADES		2015		
		Nombre de promouvables	Propositions CAP	Ratios
CATEGORIE B				
Filière Administrative				
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)		16	10	62,50%
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)		33	4	12,12%
Filière Technique				
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)		15	1	6,67%
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)		35	1	2,86%
Filière Culturelle				
Assistant de conservation Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)		12	4	33,33%
Assistant de conservation Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)		32	14	43,75%
Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)		0		
Assistant d'enseignement artistique Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)		3	2	66,67%

GRADES	2015			Ratios
	Nombre de promouvables	Propositions CAP		
Filière Sportive				
Educateur Territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	7	pas de lauréat	0	0,00%
Educateur Territorial des activités physiques et sportives Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	7	pas de lauréat	0	0,00%
Filière Sanitaire et Sociale				
Assistant Socio-Educatif Principal	1		0	0,00%
Technicien para-médical de classe supérieure	0			
Filière Animation				
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	4	dont 1 lauréat	1	25,00%
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	1	pas de lauréat	0	0,00%
Filière Police Municipale				
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	2	pas de lauréat	0	0,00%
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	3	dont 1 lauréat	0	0,00%
TOTAUX – CATEGORIE B	171		37	21,64%

GRADES	2015			Ratios
	Nombre de promouvables	Propositions CAP		
CATEGORIE A				
Filière Administrative				
Attaché Principal (ancienneté + examen professionnel)	30	2	6,67%	
Directeur Territorial	20	0	0,00%	
Administrateur hors classe	0			
Administrateur Général	1	1	100,00%	
Filière Technique				
Ingénieur Principal	57	1	1,75%	
Ingénieur en Chef de classe normale	27	0	0,00%	
Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle	3	0	0,00%	
Filière Culturelle				
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{ère} catégorie	0			
Professeur Hors Classe	20	3	15,00%	
Conservateur du Patrimoine en Chef	2	0	0,00%	
Conservateur des Bibliothèques chef	2	0	0,00%	

GRADES	2015			Ratios
	Nombre de promouvables	Propositions CAP		
Filière Sportive				
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	2	pas de lauréat	0	0,00%
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal de 1 ^{ère} classe	1		0	0,00%
Filière Sanitaire et Sociale				
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	0		0	
Infirmier en soins généraux hors classe	2		0	0,00%
Médecin de 1 ^{ère} classe	0			
Médecin Hors classe	6		0	0,00%
Psychologue hors classe	0			
TOTAUX – CATEGORIE A	173		7	4,05%
TOTAL GENERAL	785		184	23,44%

INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE : Soutien de la Ville de Grenoble aux associations favorisant l'insertion des publics grenoblois les plus éloignés de l'emploi - avance de subvention aux associations Grenoble Solidarité, Solidarité Femmes et Groupement des Entreprises d'Insertion de l'Isère - année 2015

Monsieur Pascal CLOUAIRE expose,

Mesdames, Messieurs,

Grenoble accueille une part importante de la population fragilisée du département de l'Isère : les deux tiers de la population en Zones Urbaines Sensibles de l'agglomération grenobloise et un quart des bénéficiaires isérois du Revenu de Solidarité Active (RSA) habitent Grenoble.

En réponse à ces fortes précarités, la Ville de Grenoble s'est engagée dans une politique volontariste en faveur de l'accès à l'emploi pour tous, avec une attention particulière pour les Grenoblois les plus fragiles.

Leur insertion professionnelle est un objectif prioritaire de la Ville, qui mobilise, pour l'atteindre l'ensemble des politiques municipales : le développement économique, la création d'activité, l'économie sociale et solidaire, l'achat public, la santé, l'éducation, la solidarité, la culture,... dans le but de créer un environnement favorable pour permettre à chaque personne de trouver son autonomie et sa place dans la société.

En complément des actions portées par son Service Initiatives Emploi, l'implication de la Ville en matière d'insertion professionnelle se traduit également par un partenariat et un soutien pluriel (financier en fonctionnement et/ou en projet, en nature, en matière de communication et d'ingénierie de projet) à des associations menant des actions d'accueil et d'accompagnement en direction de ces publics prioritaires.

En 2014, le montant total des soutiens aux associations d'insertion s'est élevé à environ 1 215 000 € (comprenant subventions et mises à disposition de locaux et matériel), dont 874 500 € en subventions.

La présente délibération expose les propositions d'aide financière afin d'accompagner, avec une avance de subvention au titre de l'année 2015, trois structures d'insertion.

Association Grenoble Solidarité :

L'association Grenoble Solidarité, membre du Groupe ULISSE, est un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire sur le territoire grenoblois.

Elle porte aujourd'hui trois chantiers d'insertion (66 grenoblois accompagnés en 2014, soit plus de 65 % des personnes accueillies par l'association) et assure une fonction de

redistribution solidaire (vêtements, petit électroménager,...) au profit de grenoblois en situation de précarité et d'exclusion.

Comme la plupart des structures de l'insertion par l'activité économique, Grenoble Solidarité traverse une période difficile sur le plan financier, amplifiée par la crise économique qui impacte doublement les structures (fragilisation de leur activité économique et accentuation des difficultés sociales des bénéficiaires).

Dans le cadre de la convention pluriannuelle portant sur les années 2013 à 2015, il est proposé d'attribuer à l'association Grenoble solidarité, pour l'année 2015, une première subvention de fonctionnement d'un montant de 85 000 €. Le budget prévisionnel de Grenoble Solidarité est de 1 809 681 €.

La Ville de Grenoble met également à disposition de l'association des locaux d'une surface de 1240 m² au 2, rue Hyppolite Muller à Grenoble, pour une valeur annuelle estimée à 74 400 €. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention spécifique qui fixe les modalités et les conditions d'occupation de ces locaux.

Pour l'année 2015, l'association sollicite également ses autres partenaires financiers pour les montants suivants :

- Etat – DIRECCTE : 757 127,30 €
- Région Rhône-Alpes : 52 000 €
- Département de l'Isère : 73 980 €
- Grenoble Alpes Métropole : 40 000 €

L'affectation d'une première subvention de 85 000 € au titre de l'année 2015 (170 000 € en 2014) permet à l'association d'engager son programme de travail et de sécuriser sa trésorerie sur le premier semestre. Il sera présenté à un prochain Conseil municipal avant l'été 2015, une subvention complémentaire afin de compléter et de statuer sur les niveaux d'aide financière que la Ville de Grenoble souhaite mobiliser pour soutenir l'activité de cette structure d'insertion.

Association Solidarité Femmes – chantier Arbre Fruité :

Créée en 1981, l'association Solidarité Femmes mène une action de qualité reconnue par les acteurs institutionnels et associatifs et depuis peu, par les milieux économiques grenoblois qui la soutiennent dans le cadre de leur politique de Responsabilité sociale d'entreprise.

L'Arbre Fruité a la particularité d'accueillir un public principalement féminin (17 femmes sur les personnes accueillies en 2014, la majeure partie grenobloises).

La présence du restaurant au cœur du quartier de la Villeneuve contribue largement à l'animation et au désenclavement de ce quartier prioritaire pour la Ville de Grenoble.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle portant sur les années 2012 à 2015, il est proposé d'attribuer pour l'année 2015 une première subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €. Le budget prévisionnel de l'Arbre Fruité est de 440 793 €.

Par ailleurs, la Ville de Grenoble met à disposition de l'association :

- des locaux d'une surface de 200 m² dans le bâtiment Le Trident, d'une valeur locative annuelle estimée à 31 369 €,
- des locaux sis 80 Galerie de l'Arlequin, d'une valeur locative annuelle estimée à 13 272, 42 € ainsi que les fluides pour les locaux sis 10 Galerie de l'Arlequin (montant annuel estimé à 115 €).

Pour l'année 2015, l'association sollicite également ses autres partenaires financiers pour les montants suivants :

- Etat – DIRECCTE : 157 440 €
- Région Rhône-Alpes : 25 600 €
- Département de l'Isère : 40 989 €
- Contrat urbain de cohésion sociale : 20 000 €

L'affectation d'une première subvention de 10 000 € au titre de l'année 2015 (20 000 € en 2014) permet à l'association d'engager son programme de travail et de sécuriser sa trésorerie sur le premier semestre. Il sera présenté à un prochain Conseil municipal avant l'été 2015, une subvention complémentaire afin de compléter et de statuer sur les niveaux d'aide financière que la Ville de Grenoble souhaite mobiliser pour soutenir l'activité de cette structure d'insertion.

Association Groupement des Entreprises d'Insertion de l'Isère :

La mise en place de passerelles et de partenariats avec les milieux économiques pourvoyeurs d'emploi est un enjeu commun aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

Le Groupement des entreprises d'insertion de l'Isère (GEI) mutualise une fonction de type "chargé de relation entreprises", au bénéfice des salariés des quatre structures d'insertion adhérentes (Régies de quartier Villeneuve-Village Olympique et Propulse, Qualirec, La Remise).

Il est proposé, pour l'année 2015, de reconduire une première subvention de 7 500 €, pour un budget prévisionnel de l'association de 68 536 €.

Pour l'année 2015, l'association sollicite également ses autres partenaires financiers pour les montants suivants :

- Région Rhône-Alpes : 5 000 €
- Grenoble Alpes Métropole : 20 000 €

L'affectation d'une première subvention de 7 500 € au titre de l'année 2015 (15 000 € en 2014) permet à l'association d'engager son programme de travail et de sécuriser sa trésorerie sur le premier semestre. Il sera présenté à un prochain Conseil municipal avant l'été 2015, une subvention complémentaire afin de compléter et de statuer sur les niveaux d'aide financière que la Ville de Grenoble souhaite mobiliser pour soutenir l'activité de cette structure d'insertion.

Les crédits sont inscrits au budget 2015 de la Ville, chapitre 65 "autres charges de gestion

courante", nature 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé", s/fonction 90 "interventions économiques".

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Métropolitaine du 10 mars 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer aux associations, pour l'année 2015, les subventions indiquées dans la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers suivants pour l'année 2015 : avenant à la convention 2013-2015 avec l'association Grenoble Solidarité, avenant à la convention 2012-2015 avec l'association Solidarité Femmes. Ces subventions sont intégrées à la délibération d'"affectations de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Pascal CLOUAIRE

Affichée le :

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS

NOM ASSOCIATION	CONVENTION AVENANT FINANCIER		OBJET	SUBVENTION DE FONTION ¹	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
<i>11</i>						
<i>SECTEUR 1</i>						
CS CHORIER BERRIAT	X	X	Fonctionnement liée à la fréquentation 2014 - Solde	3 957		
			Soit un total de :			3 957 €
<i>SECTEUR 2</i>						
MJC ALLOBROGES	X	X	Opération VVV Hiver 2015		1 000	
			Soit un total de :			1 000 €
<i>SECTEUR 3</i>						
LE PLATEAU	X	X	Opération VVV Hiver 2015		1 800	
			Soit un total de :			1 800 €
ME BACHELARD	X	X	Opération VVV Hiver 2015		600	
			Soit un total de :			600 €
MJC ANATOLE France	X	X	Opération VVV Hiver 2015		900	
			Soit un total de :			900 €
<i>SECTEUR 4</i>						
MJC Lucie AUBRAC	X	X	Opération VVV Hiver 2015		600	
			Soit un total de :			600 €
ACL	X	X	Ateliers éducatifs périscolaires		2 739	
			Soit un total de :			2 739 €
<i>SECTEUR 5</i>						
AUESC BAJATIERE	X	X	Opération VVV Hiver 2015		1 100	
			Soit un total de :			1 100 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	X	X	Opération VVV Hiver 2015		1 800	
			Soit un total de :			1 800 €
<i>SECTEUR 6</i>						
MJC PREMOL	X	X	Opération VVV Hiver 2015		900	
			Soit un total de :			900 €
LA CORDEE	X	X	Opération VVV Hiver 2015		1 200	
			Soit un total de :			1 200 €
				3 957 €	12 639 €	16 596 €